## 1. SANS JAMAIS TOUJOURS SAVOIR CE QUI EST HASARD OU DESTIN

...

## LE MOT DU PRÉSIDENT

« Faire et devenir » telle est notre feuille de route pour les années 2016-2019.

À la fin de cette année judiciaire, un tiers du programme est accompli. Et c'est à vous, aux bâtonniers et aux administrateurs que nous le devons. Parce qu'avec vos Barreaux, vous nous avez fait confiance.

Aujourd'hui, nous vous rendons des comptes sans jamais toujours savoir ce qui est hasard ou destin.

Parce que notre institution a une fonction historique, elle est le garant du temps long.

La cohésion de nos Barreaux, de nos Communautés et de nos Régions est une de nos priorités sans que ne triomphe la gouvernance par les nombres.

Je ne suis toutefois pas insensible à ce qui se passe dans le nord du pays. Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, le nombre de Barreaux flamands sera passé de 13 à 7 ou 8 entités. Resterons-nous pour l'éternité aveugles et sourds à ces évolutions inéluctables qui elles aussi s'inscrivent dans le temps long pour les générations futures ?

Poursuivant les chantiers initiés par nos prédécesseurs, vous avez obtenu l'extension du rôle de l'avocat en Salduz, la réforme de l'aide juridique et son refinancement attendu depuis si longtemps avec ferveur.

L'informatisation renouvelée de nos Ordres est une réalité : les logiciels de gestion des Ordres ont été profondément rénovés, la carte professionnelle européenne à puce est presque dans vos poches, l'annuaire à jour instantanément est réalisé, notre Extranet nouveau fonctionne, l'incubateur est lancé.

L'accès numérisé à la justice au départ de vos cabinets est en marche : RegSol fonctionne, E-Deposit est une réalité. Vous avez accepté de prendre des risques en affectant une partie de vos trésors au Fonds informatique et ce pour le bien d'autrui. Vous avez créé une nouvelle structure commune aux deux Ordres : la DPA. Ses deux premiers produits sont sur le marché.

Par notre action, nous rendons la justice plus accessible. La justice est la clé de voûte d'une société de confiance. Nous ne bouleversons pas l'institution judiciaire. Nous modernisons simplement son fonctionnement. C'est un nouveau rôle pour notre Ordre.

Nos événements ont été bien suivis. Des centaines d'avocats ont assisté aux seconds Etats généraux de la famille à Louvain-la-Neuve le 9 septembre 2016, à la Journée européenne de l'avocat à Huy le 3 décembre 2016, au congrès bisannuel Rebondir à Charleroi le 18 mai 2017, à l'Electrochoc numérique à Bruxelles le 15 décembre 2016, à Justice en vérités à Liège le 3 mai et à Charleroi le 14 juin. Vous nous avez accueillis nombreux dans vos conseils de l'Ordre et auprès de vos jeunes Barreaux ou du Carrefour des stagiaires à Mons, à Bruxelles, à Verviers, à Eupen, à Liège, à Tournai, à Namur et, en assemblée générale plénière le 28 novembre à Charleroi.

La réflexion sur la souveraineté du pouvoir judiciaire avec Koen Geens et Jean De Codt au Palais des Académies et



TRIBUNE 117 - 29 juin 2017

la fête de nos 15 ans à Bozar avec l'édition d'un livre historique richement illustré aux Editions Larcier ont réuni les

acteurs de justice en nombre.

Bientôt, les Universités d'été au château de Courrière les 29 et 30 août devraient attirer les avocats comme une

ruche au soleil.

Sur le plan réglementaire et du bien-être de la profession, vous avez apporté du souffle et de la modernité. Je pense aux 7 chantiers qui ont abouti cette année : le règlement sur le capital tiers, les règles en matière de conflits

d'intérêts, l'avocat dématérialisé, le contrôle des comptes de tiers, le harcèlement, le compendium ou le travail sur

le secret professionnel notamment lors des contrôles fiscaux.

Notre lobby et la présence d'AVOCATS.BE dans la cité se sont intensifiés : deux cents interventions dans les médias dont les numéros spéciaux du Journal des Tribunaux et du Journal des Avocats, la reprise des campagnes de publicité

radio à la RTBF, le partenariat avec Avocatsnet.be, les visites quotidiennes auprès de responsables et de décideurs.

Notre conseil d'administration a été présent en force à toutes vos extraordinaires rentrées solennelles que vous avez organisées avec brio et talent dans chacun de vos Barreaux. Ce sont sans doute les plus beaux moments affectueux

de notre légitimité.

Certes, des chantiers n'ont pas encore abouti : l'assurance protection juridique, la réforme de l'accès à la profession

et la réforme du stage, l'organisation du contrôle des comptes de tiers sur le terrain et du respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment, la class action et l'acte d'avocat divorce sans juge. Mais je garde confiance

en l'avenir.

Notre institution a bien travaillé : 24 réunions de conseil d'administration dont 2 avec l'O.V.B., 12 assemblées

générales, 1 journée de réflexion et 1 week-end de réflexion.

Du côté de nos initiatives judiciaires, nous avons gagné deux recours devant la Cour Constitutionnelle, celui sur les

droits de greffe (arrêt du 9 février 2017) et celui relatif aux honoraires des mandataires ad hoc et des avocats dans le cadre de la mise en cause de la responsabilité pénale des personnes morales (arrêt du 17 novembre 2016).

Vous avez accepté d'entendre nos cris quant à l'insuffisance de nos cadres. En un an, nous avons engagé plusieurs nouveaux membres du personnel. Leur statut a été légèrement réévalué. Le déménagement est acquis pour les

prochains mois.

Je remercie en votre nom vos bâtonniers, vos administrateurs et l'ensemble du personnel d'AVOCATS.BE pour tout

le travail qu'ils ont effectué dans l'intérêt du barreau, des avocats et des justiciables.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances judiciaires.

Votre dévoué,

JEAN-PIERRE BUYLE • PRÉSIDENT

http://jeanpierre-buyle.avocats.be/